



Mon ancien employeur porte plainte contre moi

Par **Frédéric56**, le **07/09/2019** à **19:21**

BONJOUR marque de politesse

Je reçois une lettre recommandée de mon ancien employeur que j'ai donné de mauvais contacts à un futur employeur. Il dit qu'un employeur lui a téléphoné pour prendre une référence sur moi et dans la discussion le futur employeur lui explique que quelqu'un aurait écrit en répondant à sa place pour donner une référence à moi. Il me signifie dans la lettre avoir porté plainte contre moi pour faux et usage de faux.

Il m'avertit d'arrêter de donner leur faux contact au risque de leur payer des indemnisations qui terniraient leur image.

Pensez-vous que c'est juste un avertissement ou il a réellement porté plainte contre moi?

Merci d'avance !

Par **morobar**, le **08/09/2019** à **08:49**

Bonjour,

[quote]

Pensez-vous que c'est juste un avertissement ou il a réellement porté plainte contre moi?

[/quote]

Je secoue ma boule de cristal et j'en retire une seule alternative

* c'est de l'enfumage

ou

* c'est vrai mais vu d'ici classé sans suite.

Par **Frédéric56**, le **08/09/2019** à **13:12**

Bonjour Morobar,

Merci pour votre réponse.

J'ai peur parce que premièrement le futur employeur en question est un client de mon ancien employeur. J'ai eu un entretien très agréable avec eux. Le lendemain, la dame chargée su recrutement m'envoie un email pour me demander de lui donner un contact d'une compagnie où elle pourrait prendre une référence . Je lui ai donné un contact de mon ancien patron d'une autre compagnie. La recruteuse refuse et veut le contact de cet ancien employeur qui m'envoie la mise en demeure. Je lui répond que je ne veux pas. Elle insiste et là, je lui donne un e-mail et un numéro de Gsm en lui disant que je ne veux pas mais elle peut essayer ces contacts privés de mon ancien patron car il serait en vacances. Elle appelle le numéro de Gsm en question que je possède et laisse un message. Je lui envoie un SMS pour lui dire de m'envoyer les questions par e-mail. Elle le fait et je réponds à ces questions. Le lendemain j'ai reçu une offre d'emploi d'une autre compagnie et j'appelle la recruteuse pour l'informer mais elle ne décroche pas et je lui laisse un message sur répondeur et par SMS. 4 jours plus tard, la recruteuse m'appelle pour me dire qu'elle a appris d'une tierce personne que j'avais donné de faux contacts et je lui répond que je l'avais signifié que j'avais reçu une autre offre et d'oublier mon email sur les contacts que j'avais donné. Apparemment, je soupçonne que c'était une complicité pour trouver des preuves contre moi.

J'explique en fait le problème du début. J'avais commencé chez mon ancien employeur en juin 2018 en tant qu'intérimaire. En décembre 2018, il me propose un contrat de 6 mois jusqu'en juin 2019. En mars , l'ambiance n'était plus bonne avec des départs, des groupes antagonistes etc.. entre temps, un collègue avec qui je travaillais sur certains clients m'emmerdait et j'ai dit à mon patron de ne plus me laisser travailler avec elle sur ces clients mais il ne voulait pas. Un jour, un client a appelé pour demander d'après mon collègue, je lui demande de lui passer le téléphone et il me dit qu'il est occupé, je note le message et je lui envoie par e-mail. Après il m'appelle pour me poser des questions bizarres et je ne lui répond pas. Le lundi mon patron me convoque au bureau , je lui explique le problème et il décide de faire en sorte qu'on ne travaille plus sur les mêmes clients. Je profite pour lui dire que je ne suis même pas d'accord de certaines pratiques déloyales et illégales qu'ils font ici en déclarant sur les formulaires d'indemnisation que les assurés n'ont pas d'omnium alors qu'ils en ont juste pour avoir beaucoup plus d'indemnisation. Il s'étonne et je lui dit que je vais lui dire la vérité. Il se fâche et il me dit que je peux partir. Je suis parti après voir un médecin pour lui expliquer et il le donne 2 semaines. Mon patron m'appelle pour me demander si c'était à cause de ce problème. Il m'envoie un SMS la semaine suivante pour que je lui dise si tout allait bien et quand je reviendrai. Mon médecin prolonge mon certificat de 1 mois. Je

reviens le 2 mai et mon patron me fait signe un papier qui me demande de ne plus exécuter les tâches jusqu'à la fin de mon contrat le 16 juin je lui demande pour quoi et il répond qu'il n'a plus confiance en moi pour le travail. Je lui demande si je peux donner sa référence pour le travail et il dit qu'ils peuvent appeler.

Je vais à un entretien tout se passe bien , on me demande 2 références de 2 ex employeurs. Je le fait . J'informe mon ancien employeur qui me pose des problèmes maintenant par SMS. Le premier employeur donne un bonne référence sur moi et la recruteuse m'informe de cela par e-mail. Quand elle appelle mon dernier patron, c'est le cauchemar. Je lui envoie un email pour lui demander , elle m'appelle pour me dire au téléphone que c'était mauvais.

Conséquence : je n'ai pas été embauché et je demande à la dame de m'envoyer un email sur le feedback de mon patron mais elle n'a pas voulu le faire jusqu'aujourd'hui. Entre temps j'ai eu un cdi avec véhicule de société et j'avais dit que je ne voulais pas qu'ils contactent mon ancien patron mais apparemment après m'avoir engagé, ils l'ont fait et on m'à licencié après 4 jours de travail. J'ai porté plainte contre cet employeur auprès d'un service mais on me dit que je n'ai pas suffisamment de preuves.

C'est suite à tout cela que j'ai été obligé de donner es mauvais contacts car j'étais désespéré , j'ai une famille avec 2 enfants et des factures.

Pensez-vous que si la police me convoquait s'il a réellement porté plainte que je peux évoquer cette pratique déloyale et illégale dont j'avais dénoncé et expliqué au policier tout ce que je viens de dire ?

La plainte peut être classée sans suite après que je sois entendu par la police ou bien la police ne le convoquera pas et le procureur peut classer l'affaire en tenant compte de sa plainte uniquement ?

Pensez-vous que la recruteuse à qui j'ai donné de faux contacts puisse lui transmettre nos échanges emails?

Merci+

Je reste à votre disposition.

Par **morobar**, le **09/09/2019** à **07:59**

J'en pense qu'au delà de 15 lignes personne ne lit de romans hors les prix Goncourt.

Mais vu d'ici je confirme, vous laissez filer et vous niez tout le cas échéant.

Par **Frédéric56**, le **09/09/2019** à **09:40**

Bonjour Maître MOROBAR,

Merci pour le message.

S'il a vraiment porté plainte, est ce que je serai convoqué? Sa lettre de mise en demeure date du 21 août mais je n'ai rien reçu de la police jusqu'à ce jour.

Pourrais-je juste dire à la police que je ne me rappelle plus des contacts que j'avais remis aux

recruteurs pour nier ? ou quel est l'argument le plus efficace que je peux avancer ?

Je panique car je ne sais pas si la recruteuse a transféré nos échanges email à mon ex employeur. le numéro de gsm privé sur lequel j'ai demandé à la recruteuse de m'envoyer un email est enregistré en mon nom mais je ne l'utilise pas vraiment.

Merci!

Par **morobar**, le **09/09/2019** à **16:31**

Les mails sont des exemples parfaits de ce qu'on peut fabriquer soit-même au nom des autres.

technique de fabrication des "headers".

Alors vous ne vous souvenez pas de grand chose car vous avez contacté beaucoup d'entreprise dans votre recherche d'emploi et vous niez toute responsabilité.

Mais il serait étonnant que le procureur initie une enquête, il va classer sans suite aucun préjudice réel de personne à mettre en évidence.

Par **Frédéric56**, le **10/09/2019** à **09:44**

Bonjour Me MOROBAR,

Merci pour ces informations très utiles. Je ne mentionne plus d'ailleurs cet ancien employeur sur mon CV. J'ai trouvé du travail dans un autre domaine d'ailleurs depuis mi août. Je n'utilise même plus mon second gsm en question.

J'espère vivement que si plainte il y a , le procureur va classer sans suite.

Merci!

Meilleures salutations,

Par **Frédéric56**, le **14/09/2019** à **00:15**

Bonjour Me Morobar,

J'ai encore une question. Si la police me convoquait et que je leur expliquais que j'avais juste donné mon numéro et un email parce que j'étais désespéré et surtout parce que les recruteurs me disaient que les informations qu'ils avaient obtenues auprès de mon ancien patron ne m'arrangeaient pas. Pensez-vous que je risquerai une sanction de la part du procureur ? L'affaire pourra t elle allée plus loin ? Qu'est ce que je pourrai risquer?

Par **morobar**, le **14/09/2019** à **10:05**

Bis repetita vous n'en avez aucun souvenir.

Par **Frédéric56**, le **14/09/2019** à **20:28**

Bonjour Me Morobar,

Je viens de recevoir aujourd'hui même une convocation de la police mentionnant dans la lettre que je suis convoqué le jeudi pour usage de faux à l'écrit.

Je tiens effectivement à leur dire que je ne me souviens plus de rien car dans mes recherches d'emploi j'ai eu beaucoup de contact avec plusieurs entreprises.

Avez-vous s'il vous plaît d'autres conseils pour moi?

Merci

Par **morobar**, le **15/09/2019** à **09:01**

Vous niez tout ou vous ne vous souvenez de pas grand chose.

EN matière de recherche d'emploi enjoliver un CV n'est pas répréhensible.